

# Comment agir

## pour soutenir la Fondation ?

### EFFECTUER UN DON



Ponctuels ou récurrents, vos dons permettent à la Fondation de soutenir chaque année plus de 10 projets en faveur de l'autisme. Vous bénéficiez d'une réduction fiscale sur votre impôt sur le revenu, sur les sociétés ou sur la fortune immobilière.



### CONSENTIR UN LEGS

La Fondation peut recevoir vos legs, qui seront exonérés de droits de succession. Vous pouvez orienter votre legs vers l'un des domaines soutenus par la Fondation (inclusion scolaire, inclusion professionnelle, recherche).

### L'ARRONDI SUR SALAIRE



Vous représentez une entreprise de plus de 500 salariés : vous pouvez proposer à vos salariés de soutenir la Fondation grâce à un micro-don prélevé directement sur leur bulletin de paie.



### L'ARRONDI EN CAISSE

Vous êtes responsable d'une enseigne ayant plus de 15 points de vente en France : vous pouvez proposer à vos clients de soutenir la Fondation par un micro-don effectué lors de leurs achats.



[fondinitiativeautisme@gmail.com](mailto:fondinitiativeautisme@gmail.com)

**Fondation Initiative Autisme**

Fondation sous l'égide de la Fondation de France

40 avenue Hoche - 75008 Paris

[www.fondationinitiativeautisme.org](http://www.fondationinitiativeautisme.org)